

# **Mariage homo : Une révision constitutionnelle évidente qui nécessite un référendum**

Agnostique hétérosexuel, non homophobe, je suis néanmoins opposé en tant qu'homme individuel au mariage homo, parce que viscéralement attaché à la différence des sexes, que, comme le dit si bien Josiane FILIO, « Dame Nature » nous a donnée.

Mais en tant que citoyen, j'accepterai la décision du peuple, à condition qu'elle intervienne dans des conditions démocratiques indiscutables.

Tel n'est pas le cas du projet actuel, fondé sur un engagement du candidat Hollande, noyé dans la masse des autres et niant le contexte général de cette élection qui était de se débarrasser de l'ancien hôte de l'Élysée.

Animateur d'un groupe de travail (PRICIL) sur la laïcité, j'apprécie RL pour son combat contre les médias officiels, qui nient la réalité de l'hyper présence islamique et qui colonisent les esprits avec des slogans du type «l'immigration est une chance pour la France. ». C'est grâce à RL que j'ai découvert Malika SOREL, ostracisée par les grands médias. Je l'en remercie.

L'affaire du « mariage pour tous » est une création médiatique. On y reconnaît bien le « moralisme bisounours ambiant » et le « fourre-toutisme des slogans » où l'on mélange allègrement, sans aucune recul, égalité entre individus et égalité entre couples, quelle que soit la composition du couple. Le PS et Hollande ont profité de cette confuse percée médiatique pour en faire une proposition, alors que ses adhérents, dont je fais partie, attendent encore le moindre début de débat sur cette question.

Mais je suis aussi un citoyen respectueux des lois de la République. J'accepterai de me plier à la décision qui interviendrait, je l'ai déjà dit, dans des conditions démocratiques indiscutables.

Alors ? Un référendum ? Pourquoi pas, mais je sais d'expérience qu'on répond rarement à la question posée et que le contexte général compte au moins autant que le texte de la question posée.

Alors, quelle solution ?

Je suis favorable à ce que, si ce projet est voté, son texte soit déféré au Conseil Constitutionnel. Il sera difficile à celui-ci, devant la « révolution anthropologique » que ce texte annonce de ne pas exiger une révision constitutionnelle. Surtout lorsque l'on sait que l'autre texte de « portée sociétale », comme on dit maintenant, à savoir le droit de vote des étrangers aux élections locales, nécessite une révision de la Constitution. Quel est celui de ces deux textes qui affecte le plus profondément la société française ? Pour moi, il n'y a pas photo, car quel est le sujet qui met autant en jeu les ressorts intimes de la personnalité de chacun ? C'est bien sûr le mariage homo qui supposerait une négation de la différence des sexes car « le mariage ne peut être légalement contracté qu'entre deux personnes appartenant l'une au sexe masculin, l'autre au sexe féminin » (Définition de la Cour de Cassation de 1903 dans le prolongement du Code Civil Napoléon).

De temps en temps, le droit bourgeois –au cas particulier issu de la Révolution – traduit bien le cadre que Dame Nature nous impose.

Plus nous serons nombreux à exiger une révision de la Constitution pour ce texte et plus il sera difficile aux institutions de ne pas y procéder.

François Hollande vient de refuser de procéder à un référendum

pour le droit de vote des étrangers aux élections locales. Le refuserait-il également pour le mariage homo ? A lui de voir, mais en tous les cas, cela donnerait le temps de mûrir ce sujet, comme le font les Anglais, depuis maintenant plusieurs années, alors qu'ils ont l'air de se diriger vers la solution d'une union civile.

**Michel CATUHE**